

Burundi: Les droits d'accréditation de la presse étrangère à 300 USD

PANA, 21/01/2009 Bujumbura, Burundi - Les droits d'accréditation des journalistes étrangers au Burundi vont passer de 50 à 300 dollars US sur décision du Conseil national de la communication (CNC), a rapporté, mercredi, la Radio nationale du Burundi. Citée par la radio d'Etat, la présidente du CNC, Mme Vestine Nahimana a motivé sa décision par le souci d'harmoniser les tarifs nationaux avec ceux des pays de la communauté est-africaine (CEA) de libre échange dont est membre le Burundi.

"La mesure n'a pas pour objectif de censurer la presse étrangère", a-t-elle tenu à préciser, expliquant que son organisation a juste essayé d'appliquer la moyenne des tarifs d'accréditation des journalistes étrangers dans la CEA. Les tarifs oscilleraient entre 250 et 500 dollars américains selon qu'on se rend en reportage au Rwanda, au Kenya, en Tanzanie ou encore en Ouganda. Le CNC a, en revanche, tenté de tendre avec les journalistes étrangers invités par le gouvernement ou accompagnant des délégations officielles, qui, eux, n'auront rien à payer, à la seule condition expresse de s'annoncer trois jours à l'avance. L'organe de régulation de la presse burundaise risque, cependant, de souffrir sous des médias internationaux dont les plus importants utilisent surtout des correspondants de presse locaux qu'ils ne renforcent pas spécialement que par moment de grand intérêt médiatique pour le Burundi. L'essentiel du budget du CNC provient, pour le moment, des subsides de l'Etat parfois insuffisantes pour lui permettre d'accomplir pleinement ses principales missions de contrôle et de promotion des médias.